



documents successoriaux apres deces dernier survivant

Par **jemanel**, le **27/08/2011** à **08:42**

Bonjour,

suite décès du dernier survivant,nous sommes plusieurs frères et soeures
Dans les documents à fournir au notaire ,on nous demande de fournir entre autre ,les documents relatifs aux assurances vie,décès
Est une obligation,sachant ,que ceux ci ,en règle générale,sont spécifiques de part les conditions écrites sur les bénéficiaires
peut on traiter directement avec les organismes concernés
quel est l'intérêt pour le notaire,sachant que les conditions pour les ayants droits sont définies équitablement
merci

Par **youris**, le **27/08/2011** à **10:33**

bjr,

en l'absence de biens immobiliers le recours à un notaire n'est pas nécessaire, la déclaration de succession peut être remplie par n'importe quelle personne ayant les compétences.
les assurances vies étant hors succession, à mon avis il n'y a pas d'obligations de les fournir au notaire. comment le notaire connaît-il l'existence de ces assurances?
en étant mauvaise langue, je dirais que plus le "chiffre d'affaires" traités est important plus les émoluments de celui-ci seront importants.
cdt